



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/JUIL/094	OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU « CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE »
<u>Date du conseil municipal</u> 04/07/2016	
<u>Date de la convocation</u> 27/06/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 27/06/2016	

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 juin 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Etaient absents représentés :

- Jacob NALOUHOUNA excusé représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Karine JARRY excusée représentée par Michel BILLOUT
- Danielle BOUDET excusée représentée par Anne-Marie OLAS
- Pascal D'HOKER excusé représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur Alain VELLER est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-094-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-20, L. 2121-21 et L. 2121-29,

VU la délibération n°2014/AVR/070 en date du 29 avril 2014, définissant les membres du « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance »,

VU la délibération n°2016/JUIL/087 en date du 4 juillet 2016, confirmant l'installation de Madame Stéphanie SCHUT en qualité de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des membres du « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance »,

Après en avoir délibéré, par 28 voix « Pour » et 1 voix « nulle »,

ARTICLE UNIQUE :

DESIGNE les membres du « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance », comme suit :

	TITULAIRES
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	<ul style="list-style-type: none">• Michel VEUX• Virginie SALITRA• Anne-Marie OLAS• Simone JEROME• Medhi BENSALÉM• Pascal D'HOKER

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 juillet 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-094-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016